

Le 20 mars 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-02-91 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, concernant le plan de conservation de la ville de Hudson.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

- Lettre, 3 avril 2009, 3 pages;
- Courriel, 18 novembre 2015, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent d'autres organismes publics. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de ces organismes :

M^{me} Cassandra Comin Bergonzi
Greffière
Ville de Hudson
481, rue Main
Hudson (Québec) J0P 1H0
Téléphone : 450 458-5347 poste 225
Télécopieur : 450 458-4922
Courriel : cassandracb@ville.hudson.qc.ca

M^{me} France D'Amour
Greffière intérimaire de la MRC et de la Cour municipale
MRC de Vaudreuil-Soulanges
280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5
Téléphone : 450 455-9480 poste 3321
Télécopieur : 450 455-8856
Courriel : fdamour@mrcvs.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. David Dubé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel david.dube@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (4)

c. c. M. Fabrice Tremblay, répondant en accès à l'information
Direction régionale d'Estrie et de la Montérégie



Longueuil, le 3 avril 2009

Madame Louise L.-Villandré
Directrice générale
481, rue Main
Hudson (Québec) J0P 1H0

N/Réf. : 7470-16-01-0302200
400570525

Objet : Demande d'opinion sur la caractérisation des milieux humides et naturels sur tout le territoire de la ville d'Hudson.

Madame,

La présente est pour donner suite à la demande d'opinion que vous nous avez fait parvenir concernant la caractérisation des milieux humides et naturels que la ville de Hudson a fait faire pour son territoire. Nous avons pris connaissance du document produit par Teknika-HBA en juin 2008 et intitulé « Caractérisation des milieux humides et naturels sur tout le territoire de la ville d'Hudson ». Le mandat de ce document était d'identifier, de localiser, de caractériser, d'évaluer, de classer et de cartographier les milieux humides et naturels sur le territoire de la ville d'Hudson.

Dans le cheminement ayant mené à ce rapport, le consultant a tout d'abord pris connaissance d'une vaste gamme d'informations parmi lesquelles on retrouve le Centre de données sur le patrimoine du Québec (CDPNQ), l'atlas des amphibiens et des reptiles du Québec de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent (SHNVSL), le plan d'urbanisme de la ville d'Hudson et le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Notons que l'atlas des milieux humides de Géomont n'était pas disponible au moment où le consultant a fait son étude.



Les travaux d'échantillonnage ont été complétés sur une période de temps adéquate pour relever les espèces floristiques à floraison printanière, estivale et automnale ainsi que la faune, soit du 25 avril au 23 septembre 2007.

Les critères utilisés pour caractériser les différents milieux naturels sont la rareté, la superficie, la biodiversité (incluant les espèces à statut précaire), l'hétérogénéité, l'intégrité/fragmentation, le milieu environnant, l'hydroconnectivité ainsi que le potentiel de mise en valeur. Ces critères nous semblent pertinents pour caractériser, évaluer et classer les différents milieux naturels. De plus, à la lumière des résultats de la classification écologique faite pour les boisés d'intérêt (tableau 13) et les milieux humides (tableau 14) nous remarquons que les classes des différents critères permettent une répartition non uniforme des cotes ce qui permet de discriminer les différents milieux.

Suite à son analyse du document, le Ministère est d'avis que cette étude satisfait les objectifs poursuivis par une telle démarche, à savoir la caractérisation des milieux naturels. Les orientations générales du Ministère liées à ce type d'étude, tels que décrites dans le *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*¹, sont respectées dans l'étude déposée par la ville de Hudson. De plus, même si nous n'avons pas validé tous les éléments présentés dans la cartographie, nous estimons que cette dernière est un très bon reflet des éléments naturels présents sur le territoire de la ville de Hudson et ce, même si un outil tel l'Atlas des milieux humides de Géomont n'a pu être consulté.

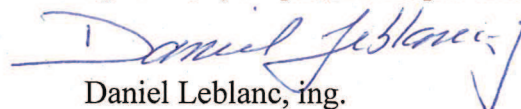
Nous nous permettons de faire trois commentaires plus précis sur cette étude. Tout d'abord, il aurait été intéressant que le rapport précise les raisons ayant mené à établir deux types de boisés; les boisés d'intérêt (caractérisés) et les autres boisés (non caractérisés). Nous notons aussi qu'un maximum de 30 points est attribué à un milieu en fonction de la présence d'espèces à statut précaire (10 points par espèce) alors que les autres critères plafonnent à 10 points. Le Ministère considère que la présence d'espèces à statut précaire est le reflet de la richesse et de l'unicité d'un milieu et considère qu'un poids important doit être associé à ce critère mais il aurait été pertinent que le consultant explique ce choix. Finalement, il serait pertinent que les fiches synthèses présentent, pour chacune des espèces recensées, un pourcentage de recouvrement ou une classe de recouvrement de façon à ce que le lecteur puisse saisir quel type de peuplement forme le milieu.

¹ Joly, Martin, S. Primeau, M. Sager et A. Bazoge, Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides, Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, 2008, ISBN 978-2-550-53636-9, 68p.

En somme, le Ministère considère que la « Caractérisation des milieux humides et naturels sur tout le territoire de la ville d'Hudson » est une caractérisation qui reflète bien les éléments naturels présents sur votre territoire.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint, responsable des secteurs
agricole, hydrique, municipal et naturel,



Daniel Leblanc, ing.

DL/KB/kb

c.c. Nathalie Lavoie, Ville de Hudson

Rabbani, Samira

De: Rabbani, Samira
Envoyé: 18 novembre 2015 14:23
À: 53-54
Cc: 'stephanie.besner@cima.ca'
Objet: Accusé de réception

PAR COURRIEL

-

Longueuil, le 18 novembre 2015

Madame Nathalie Lavoie, o.u.q.
53-54
N/Réf. : 401308001

Objet : Élaboration du Plan de conservation de la ville de Hudson

Madame,

Nous avons bien reçu, le 11 novembre 2015, votre demande datée du 5 novembre 2015, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Votre demande a été transmise à M. Arnel Joseph Seh, analyste, au service hydrique et naturel. Vous pouvez le joindre au 450 928-7607, poste 286, ou par courriel à arneljoseph.seh@mddelcc.gouv.qc.ca.

Pour toute communication écrite avec le Ministère, nous vous demandons de mettre en objet notre numéro de référence, ce qui nous permettra de retracer votre dossier rapidement.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Jean-François Ouellet
Chef d'équipe, par intérim – Secteur hydrique et naturel

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, poste 398
Télécopieur : 450 928-7625

JFO/sr

2015-11-18